

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 4

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lance active et se résignant à ne pas manger, quand la turbulence des malades exige un redoublement de précautions. A ce régime, les robustes paysannes de notre Bretagne arrivant dans nos maisons d'aliénés ou dans nos hôpitaux parisiens de l'A. P. avec leurs mines fraîches, perdent vite leurs fraîches couleurs, leur santé et leur insouciance.

A la clinique Saint-Anne, il est une salle spéciale réservée au personnel, une infirmerie dite des « Infirmières », où l'on soigne nos gardiennes et nos gardiens, victimes de leurs devoirs, maladies, accidents contractés dans le service. *Les maladies spéciales aux femmes sont les plus nombreuses, causées par des coups de pieds dans le ventre.* Elles sont aussi les plus cruelles, car elles atteignent la malade dans ses fonctions de mère et la chargent d'un poids douloureux de misères physiologiques qui durent toute la vie de nos malheureuses gardiennes si mal rétribuées.

Je parlerai de leurs traitements ci-dessous, dans différentes maisons d'aliénés départementales, et là, on verra que sous la troisième République, il est honteux de donner des traitements semblables à des hommes et femmes qui se dévouent au risque de leur vie, tous les jours, parmi ces malades inconscients.

Les Nuits des gardiennes

La journée de travail n'est limitée à douze heures que dans le département de la Seine. Ailleurs, la durée du service est sans limite, dans les services d'aliénés départementaux. L'Infirmière, qui a vécu tout le jour avec les malades, couche auprès d'elles la nuit, à proximité du dortoir, séparé par une cloison vitrée et astreinte à se lever la nuit pour calmer les agitées, séparer les belligérantes, apaiser les hurleuses, dont les cris réveillent et troublent la chambrée de démentes.

Il est des établissements où la gardienne repose elle-même parmi les folles, séparée des pensionnaires par un grillage et un rideau. La jeune fille, assommée de fatigue, s'endort quand les voisines sont calmes. Soudain, un tumulte la réveille, il faut se vêtir en hâte, recommencer la lutte avec les forcenées.

A l'asile de Marseille, il arrive qu'une seule gardienne veille sur un dortoir de 93 aliénées. Écoutez cette lettre qu'une infirmière écrit à sa famille, lettre que nous eûmes sous les yeux.

Chers parents,

Dans mon service, durant toute une semaine, je dois surveiller 40 agitées. Je dois les conduire trois par trois aux cabinets, qui se trouvent dans la cours et prendre garde qu'elles ne se tuent pas entre elles en cet endroit. En même temps, je dois m'assurer que les 37 autres malades de la salle ne se battent pas à l'intérieur. Signé: X.

Ces lignes n'en disent-elles pas plus long que tous les discours sur le surmenage de ces courageuses infirmières ?

Leur Rémunération

Leurs salaires ? Dans le département de la Seine, quand elles ont remboursé à l'Administration le prix de leur nourriture et acquitté différentes retenues, il leur revient 48 fr. par mois, et il faut se loger. Après trois ans et six mois, on leur alloue une augmentation de 100 francs par an; cette condition, inférieure à celle d'une domestique, est une condition de faveur.

En province, les salaires sont bien inférieurs. Pour des journées de 18 à 24 heures de travail, on reçoit 15 francs par mois à l'asile de Lafond, près La Rochelle; 13 francs par mois à l'asile d'Armentières; 20 francs à l'asile du Puy; 15 francs à Agen, et 90 francs par an, pour terminer, à l'asile Saint-Alban (Lozère).

Telle est la vie de ces malheureuses gardiennes de folles dont M. le docteur Magnan, médecin de Sainte-Anne, qui les connaît bien, louait dans un rapport officiel, l'attention soutenue et le dévouement, en disant qu'elles se rendent bien compte que leur devoir est d'aider par le zèle, la bienveillance et la douceur au sauvetage des naufragées de l'intelligence qui leur sont confiées. *M. Bonnef.*

Il est vrai qu'en Suisse le sort des infirmières n'est pas précisément aussi terrible que celui de leurs malheureuses collègues en France. Cependant, au point de vue de la durée du travail, pour la nourriture et la nature du travail la situation des infirmières en Suisse n'est guère meilleure que celle que nous venons d'apprendre à connaître. Le traitement et les salaires laissent presque partout à désirer. Nous en reparlerons dans un article spécial. Pour cette fois, nous devons nous limiter à la conclusion qu'en Suisse comme en France, et pour les infirmières comme pour n'importe quelle autre catégorie de salariés, le traitement, les salaires et les conditions d'existence en général se maintiennent dans une proportion inverse à l'utilité sociale et aux efforts à accomplir au travail par les salariés en cause, aussi longtemps qu'une organisation syndicale ne vient pas remédier à cet état des choses.



Mouvement syndical international.

L'outrage Sud-Africain.

Rapport des syndicats du Sud de l'Afrique à l'Union syndicale internationale.

Nous avons reçu, de Johannesburg, par l'intermédiaire du camarade Mussared, secrétaire de la Fédération des mécaniciens, un rapport officiel des syndicats de cette région sur les derniers évé-

nements. Nous le reproduisons en donnant connaissance des lettres de protestation que nous avons reçues des centrales nationales de tous les pays. L'Union syndicale internationale les a rassemblées, sur proposition de la C. G. T. française, les a fait parvenir à la « General Federation of Trade-Unions », la centrale nationale anglaise, afin d'être transmises en plus haut lieu. Il est de l'intérêt du mouvement sud-africain que ces documents soient répandus le plus largement possible. Voici le rapport de Johannesburg :

Chers camarades,

Etant donné les nombreux mensonges reproduits par la presse capitaliste de tous les pays, sur le mouvement de l'Afrique du Sud — mouvement qui fut la conséquence de la grève de janvier 1914, qui éclata pour empêcher la révocation de 500 ouvriers par notre gouvernement brutal — le comité de la Fédération des mécaniciens estime qu'il est absolument nécessaire de faire connaître la marche exacte du mouvement par le Bulletin de l'Union syndicale internationale. Nous voudrions, d'abord, faire connaître la vérité et pensons ensuite, qu'ayant connaissance exacte de la méthode employée par nos cercles dirigeants pour nous ruiner, la résistance leur sera aussi plus facile quand c'est contre eux que ce dirigeront des attaques semblables.

Il est nécessaire de faire remarquer d'emblée qu'il ne peut pas être question d'une influence « syndicaliste » dans le sud de l'Afrique. A notre connaissance, personne, jusqu'à présent, n'a répandu des doctrines syndicalistes.

Les membres des syndicats sud-africains sortent des mêmes milieux de population que ceux des anciens pays; beaucoup d'entre eux ne sont même pas socialistes. Il est évident que nous sommes aussi soumis aux lois qui sont en vigueur partout et nous devons nous diriger suivant les conditions qui existent dans notre pays.

Une chose ne doit pas être oubliée: c'est que depuis la guerre, le gouvernement a accumulé mesures sur mesures pour réduire le service, et cela dans toutes les entreprises. Il est vrai que le public n'a pas remarqué que la plus grande partie des révoqués étaient Anglais de naissance. Et même, plusieurs journaux anglais regrettent beaucoup que la plupart des participants à la grève de janvier étaient Anglais, mais ceux qui connaissent de quelle façon les prêtres hollandais cultivent l'animosité dans l'intérieur du pays, savent aussi que les « Boers » aimeraient pouvoir expulser du pays, sur l'ordre du gouvernement, le plus d'Anglais possible. De nombreuses personnes partagent même ici la crainte que les Anglais devront recommencer la guerre pour conquérir le pays s'ils y ont des intérêts. Presque tous les prêtres, à l'ex-

ception peut-être de l'archi-diacre Cameron, se sont donné toute la peine possible pour attaquer notre attitude du haut de la chaire, sous le fallacieux prétexte que l'on devait avoir égard pour les femmes et les enfants, comme si les classes exploiteuses s'occupaient des femmes et des enfants quand il s'agit, pour elles, de réduire les salaires ou de prononcer un lock-out. Mais c'est justement dans l'argument employé par nos amis ensoutanés que réside la cause du conflit qui se dirigeait contre le renvoi de 500 cheminots révoqués. Nous voulions justement protéger ces ouvriers avec leurs femmes et leurs enfants contre la rancune du gouvernement de Botha. Il faut faire remarquer que presque toutes ces victimes étaient d'origine anglaise. Nos collègues des autres pays doivent se représenter que nos villes principales sont parsemées dans un grand pays, grand comme une petite Europe. Dans une telle région, la proclamation de la loi martiale nous sépare, pour ainsi dire, hermétiquement les uns des autres. C'était nouveau dans les luttes économiques, cela empêcha tout échange de nouvelles entre les divers endroits. On ne pouvait se fier à notre poste par pigeons voyageurs, et beaucoup d'ouvriers étaient maintenus dans leurs maisons par des Boers armés quand ils étaient suspects de faire le service de messagers. Malheureusement, quelques sarrasins se trouvèrent parmi les typographes, assurant la publication de la presse « jaune ». Celle-ci mentit aux grévistes et affirma que leurs collègues, 10 kilomètres plus loin, ne songeaient aucunement à la grève. Ils apprirent, évidemment, la vérité plus tard, mais pour le moment on obtint le but désiré, c'est-à-dire l'affaiblissement du courage et du sentiment de solidarité des ouvriers. Au commencement de janvier, la Fédération des cheminots et des travailleurs des ports avaient tenté, mais sans succès, de mettre un arrêt aux révocations. On convoqua, dans ce but, une assemblée de délégués à Prétoria, afin de discuter de la situation. Le camarade Boydell, membre de notre fédération, était alors en possession de lettres privées, envoyées par l'administration des chemins de fer aux chefs d'arrondissement qui les chargeaient de renvoyer les moins capables; ils eurent, ainsi, la possibilité de passer leur mauvaise humeur sur tous ceux qui participaient d'une façon ou d'une autre au mouvement syndical. Les cheminots firent ensuite une grande assemblée dans le théâtre de Prétoria où le camarade Poutsma donna connaissance de ces lettres. Cela provoqua une vive discussion au cours de laquelle un syndiqué proposa de répondre par la grève générale de tous les cheminots. Cette proposition eut l'effet d'un coup de tonnerre dans un ciel serein.

Personne n'était venu à l'assemblée avec la pensée d'en arriver là; mais l'idée se répandit

comme une flamme d'incendie. Elle rencontra de l'appui chez les autres orateurs et fut approuvée à l'unanimité par l'assemblée. La Fédération des mécaniciens de Prétoria fit faire immédiatement un referendum parmi ses membres sur cette question, mais comme, dans une action précédente, elle avait été abandonnée par le personnel des trains et les non-syndiqués, il fut décidé de se mettre en grève, mais seulement quand le personnel des trains aurait suspendu le travail, ce qui ne tarda pas. Jeudi, 8 janvier, à 7 heures du matin, la grève était déclarée à Prétoria. Un comité de grève régulier fut formé à Prétoria, comprenant des représentants des fédérations des mécaniciens, des chaudronniers et des cheminots. Les organisateurs Clarke et Kendall y furent spécialement adjoints.

En ce qui concerne la solidarité, Prétoria pouvait être considéré comme forteresse du mouvement, mais Johannesburg et le Rand étaient dans une situation moins qu'encourageante. Braamfontein, un des plus grands centres de trafic de ces districts, le 40 % seulement du personnel des trains s'était joint à la grève. C'est pourquoi le comité de la Fédération des Trade-Unions décida d'intervenir en faveur de ce mouvement, forma un comité de grève et organisa les postes de grève. Il ne faut pas oublier de dire encore que, pour la plus grande partie des cheminots, il s'agissait de leur première lutte économique. On comprend qu'ils étaient excités et qu'on pouvait avoir moins confiance en eux. Les nouvelles qui leur parvinrent de leur centre d'attache, subirent toutes sortes de modifications en chemin. Cependant, vendredi 9 janvier, quelques trains seulement purent être conduits par les chefs de gare et les inspecteurs qui firent le travail de supplanteurs. Leur service aura coûté des sommes importantes au gouvernement et il n'y a aucun doute que l'administration des chemins de fer n'aurait pas eu une seule locomotive à disposition pour la reprise du service à la fin de la lutte si le travail de ces supplanteurs avait dû continuer. On nous assure, d'une source sérieuse, que l'on a compté 40 locomotives dont le foyer était brûlé.

Le gouvernement prétendit, dans un rapport officiel communiqué à la presse, que le 40 % des ouvriers qui suspendirent le travail le matin du 9 janvier avaient repris leur service dans l'après-midi. C'est complètement faux. Le gouvernement voulait tout simplement décourager les ouvriers des autres endroits, mais cela eut un effet contraire.

La fédération des Trade-Unions en particulier, sachant que les cheminots, seuls, ne seraient pas à même d'obtenir la victoire, convoqua une conférence du comité afin de prendre position sur la question de la grève générale. Le comité de Prétoria était d'avis que la grève devait rester

limitée aux cheminots et le camarade Poutsma fut chargé de demander à la Fédération des Trade-Unions de renoncer à une grève générale. Alors que Poutsma était en voyage pour Johannesburg, il fut arrêté et ne put remplir sa mission; ce qui montre les sottises que peut faire un gouvernement incapable. Peut-être ne serait-on jamais arrivé à une grève générale si ce mandat avait pu être rempli.

Dimanche, 11 janvier, un meeting eut lieu sur la grande Place du Marché de Johannesburg, à la même place où eut lieu l'assemblée remarquable du 4 juillet qui fut dispersée d'une manière si lâche par les policiers à cheval et par la cavalerie impériale.

La Place du Marché était occupée jusqu'au plus petit espace. 20,000 personnes au moins, hommes et femmes, calmes et disciplinés, s'y étaient donné rendez-vous. Aucun policier n'était visible. Quelque 40 détectives seulement étaient occupés avec activité à prendre note des discours.

Tout se passa pour le mieux et la résolution exprimant les sympathies aux cheminots fut accueillie par des applaudissements frénétiques.

Parmi les orateurs se trouvaient des représentants de tous les syndicats, du parti travailliste, des membres du Parlement et autres, ainsi que des représentants de la Fédération des Trade-Unions et de notre fédération. Après l'assemblée, les orateurs se rendirent à la maison du peuple où siégeait le comité de l'Union. Il y fut décidé de siéger en permanence pour être au courant des événements. Ils se déroulèrent avec une extrême rapidité, à l'exception de la partie est du Rand. De tous côtés, les demandes télégraphiques arrivaient demandant de faire un referendum sur la question de la grève générale. Une assemblée commune, du 10 janvier, à Johannesburg, décide de répondre immédiatement à l'appel à la lutte. Mardi soir, 13 janvier, le résultat de la votation de tous les syndicats affiliés furent communiqués à la maison des syndicats. L'immense majorité se déclara en faveur de la grève générale.

Presque au même instant, la loi martiale fut proclamée, toutes les assemblées furent défendues. Le comité des syndicats, la Fédération des Trade-Unions décidèrent de continuer leurs séances, parce qu'il semblait qu'on voulait limiter, ou même enlever, les droits acquis par les pères. Les autorités s'en servirent de prétexte pour déclarer le siège de la maison des syndicats. Personne ne devait quitter la maison ni y entrer. Afin de tenir éloigné les espions et les personnes non autorisées, on avait mis des postes de grève autour de la maison. Avec les membres du comité, ils formaient un total de 35 personnes. Pendant toute la journée de mercredi, nous fûmes en communication avec l'extérieur par téléphone.

Le jour suivant, nous pûmes remarquer que l'ennemi avait augmenté considérablement ses forces par l'arrivée d'un commando Boers d'environ 3000 hommes. La fédération des Trade-Unions communiqua au capitaine Truter qu'elle était d'accord à traiter avec le gouvernement pour régler le conflit. Cette communication fut acceptée, une réponse fut promise. Cette dernière vint bientôt sous la forme d'un canon de campagne de 12 qui fut pointé contre le local des séances. Le camarade Bain fut chargé de protester, auprès de l'officier commandant, contre ces mesures et de lui déclarer que le gouvernement serait rendu responsable des violences qui pourraient être commises. Le major Douglas répondit qu'il avait été chargé de remettre une lettre au comité et qu'il devait employer tous les moyens pour arrêter le comité s'il ne se rendait pas 5 (!) minutes après réception de cette lettre. C'est ce qui fut décidé et les 35 hommes furent emmenés, sous forte garde, entre des baïonnettes et des troupes montées. Sur tout le parcours, de la maison des syndicats au poste, le « drapeau rouge », notre chant socialiste, fut chanté. La foule sur les trottoirs et sur les balcons nous saluait joyeusement et un certain nombre de personnes furent arrêtées de ce fait. Un certain Tordman fut arrêté pendant 13 jours pour un « délit » semblable; il fut enfin relâché après enquête. Après que les personnes furent éloignées de la maison des syndicats, la soldatesque dirigea son attention sur le bureau de notre fédération où le comité sud-africain tenait ses séances. Un camarade qui frappait à la porte fut poussé au même instant dans la salle des séances par un policier secret, qui se tenait caché, et il fut arrêté avec les autres personnes, quoiqu'il ne fût venu que pour demander des renseignements privés. En cours de route pour le poste de police, notre organisateur camarade Mendal, leur adressa la parole. Mendal, recherché par la police, a pu, jusqu'à présent, leur échapper et faire du travail très utile pour la fédération. Avant de disparaître, il appela le major Douglas au téléphone afin de lui dire son fait par le menu. Un ouragan sortit du quartier général de la police et fondit sur le bureau de téléphone, une légion de policiers secrets, sous la conduite du capitaine Truter, questionnèrent les téléphonistes les uns après les autres, mais personne ne pouvait dire le numéro d'où étaient partis les communiqués malicieux. Nous avons des raisons d'admettre que notre collègue Mendal ne voulait que présenter ses salutations et qu'à ce moment, il était déjà hors du pays, pour chercher ailleurs son bonheur. Six de nos membres furent arrêtés à la maison des syndicats, d'autres à nos séances du comité. Nous fûmes incarcérés dans des cellules qui, d'après l'odeur putride, avaient bien pu servir, précédemment, d'écuries à cochons. On nous appli-

qua toutes les mesures les plus humiliantes possibles que l'on n'applique qu'aux criminels. On prit même l'empreinte de nos doigts. Vers les 8 heures du soir, nous nous couchâmes côte à côte comme des sardines, le local était loin de suffire à tous. Au milieu de la nuit, on nous fit sortir, toujours sous la conduite des baïonnettes. Quelques-uns furent conduits dans la voiture des prisonniers, d'autres par automobile et un certain nombre durent aller à pied, deux par deux; chaque paire d'emprisonnés était accompagnée par un double rang de soldats et un autre rang la suivait sur le trottoir. Nos gardes avaient reçu pour ordre de « crever le ventre de ces coquins au cas où ils se permettraient une inconvenance ». Le cortège se rendit dans la prison des forts de Johannesburg, où enfin, après de nouvelles formalités de toutes sortes, nous fûmes incarcérés dans nos cellules. Le jour suivant, on nous permit de respirer un peu d'air frais dans la cour de la prison. Le comité de la Fédération des Trade-Unions tint là ses séances chaque après-midi afin de préparer des projets d'avenir, et l'on projeta de créer une colonie pour ceux qui devaient certainement être victimes de la lutte. Nous fûmes très surpris d'apprendre, un soir, que le député Cresswell avait été arrêté pour avoir répandu une feuille volante et condamné à un mois de prison. Il fut cependant libéré lors de l'ouverture du Parlement.

À l'extérieur, beaucoup de nos camarades continuèrent à travailler avec beaucoup de zèle, mais il leur était difficile d'avoir une activité efficace dans de pareilles conditions. Les timorés commencèrent à hésiter, quoique le comité provisoire de la Fédération des Trade-Unions formé de délégués suppléants désignés au cas où le comité serait arrêté, fit tout son possible. Il y eut des séances chaque jour et chaque fois à un autre endroit, dans des maisons privées, dans des chantiers de bois, dans les environs, etc. Mais il fut impossible de faire connaître à la masse que quelques jours de résistance permettraient à la lutte d'être tranchée en notre faveur; ainsi, quelques-uns reprirent le travail et une défaite partielle était inévitable. C'est pourquoi le comité décida de déclarer la grève terminée le 21 janvier. Il est vrai que presque tous les métiers avaient été entraînés dans une forte mesure dans la lutte. Un certain nombre d'adhérents à notre fédération avaient repris le travail avant la fin de la lutte et d'autres ne l'avaient pas quitté du tout. L'indignation contre eux est maintenant générale. Une séance du comité de district a lieu, en ce moment, afin de prendre une attitude uniforme contre ces gens. Il faut espérer que l'on ne se laissera pas guider par un sentiment de vengeance, car les sociétaires exclus deviennent facilement, plus tard, des sarrasins professionnels.

On connaît depuis lors, par les nouvelles de la presse quotidienne, le succès remporté par le mouvement sud-africain qui, malgré toutes les mesures oppressives sut avoir la victoire dans le domaine politique et nous espérons qu'elle l'obtiendra prochainement aussi dans le domaine économique; ce qui le montre, c'est la réapparition des journaux syndicaux et de l'organe du parti travailliste. Il faut aussi espérer que la réhabilitation revendiquée des déportés et la garantie réelle des droits leur seront bientôt accordées.



Faits divers.

Les salaires des ouvrières en Australie.

Au cours d'une enquête sur la production de 6 états d'Australie en 1912, on a fixé les salaires des ouvrières de l'industrie. Au total 83,180 ouvrières de l'industrie ont été interrogées. Pour 74,369 soit pour le 89,4 % du total, les données principales sur les salaires sont les suivantes: Le salaire moyen de tous les ouvriers fut dans cette année de fr. 61.55 par semaine et pour les ouvrières seulement de fr. 24.58. Dans les divers états, le salaire moyen des ouvrières fut le suivant: Australie occidentale fr. 28.—; Nouvelle-Galles du Sud fr. 25.63; Victoria fr. 24.98; Australie du Sud 22.09; Queensland fr. 21.13; Tasmanie fr. 20.50. Les détails suivants sont donnés des divers groupes industriels.

Salaires moyens par semaine	Alimentation	Nombre des ouvrières dans l'industrie de		
		Habillement et textile	Papier et livres	Autres groupes
Fr.				
Au-dessus de 12.50	226	8,982	486	218
de 15.50 à 25.—	3555	16,939	2634	2215
de 25.— à 37.50	2542	22,719	1965	1649
de 37.50 à 50.—	863	6,191	216	730
de 50.— à 62.50	62	1,226	36	54
de 62.50 à 75.—	115	341	7	17
de 75.— à 87.50	2	188	6	3
de 87.50 à 100.—	2	63	—	1
100.— et plus	—	113	2	1
Total	7367	56,762	5352	4888

Le Machinisme dans la Verrerie en France.

Le citoyen Delzant, secrétaire de la Fédération des verriers de France, donne, dans l'organe officiel de cette fédération, les renseignements suivants sur le machinisme dans la verrerie :

Nous aussi, nous étions sceptiques lorsqu'il y a une vingtaine d'années, un inventeur anglais, Asley, fit les premiers essais de machines en France. Ces essais furent sans succès et l'inventeur mourut quelques temps après.

Un maître de verrerie français, M. Boucher, de Cognac, travailla à perfectionner le procédé Asley, et après plusieurs années de patients efforts, obtint des résultats encourageants. Aux débuts, l'inventeur eut à lutter contre le préjugé, on n'avait pas de confiance dans les bouteilles fabriquées mécaniquement; mais peu à peu la machine Boucher prit du crédit, et elle est aujourd'hui de plus en plus employée.

Après le procédé Boucher, trois autres machines ont été mises dans l'industrie: ce sont les systèmes Severin

et Lesner — qui sont, je crois, d'origine allemande — et Tourres, du Havre.

Les produits de ces machines ne peuvent rivaliser, en qualité, avec les bouteilles soufflées à la canne; mais le prix de revient étant beaucoup moins élevé, ils pénètrent de plus en plus dans le commerce par leur bon marché.

La production annuelle des machines, en France, est de soixante quinze millions de bouteilles.

Voici les verreries qui ont des fours occupés par les machines: Cognac, 2 fours; Carmaux, 2 fours; Puy Guillaume, 2 fours; Labégude, 1 four; Pont de Vivaux, 1 four; Saint-Marcel, 1 four; Mége-Coste, 2 fours; Saint-Yorre, 1 four; Givors, 1 four; Rive-de-Gier, 2 fours; Saint-Galmier, 1 four; Saint-Romain-le-Puy, 2 fours; Gouhenans, 2 fours; Gironcourt, 2 fours; en tout 61 fours à bassins occupés mécaniquement, cela pour le verre noir (verre à bouteilles).

La Verrerie ouvrière d'Albi fait actuellement un essai de la machine Lesner; elle y est forcée par la concurrence.

Les Verreries du Nord, grâce à leur fabrication spéciale, ont pu, jusqu'alors, résister aux machines, mais elles seront certainement obligées d'en adopter.

Les machines produisent surtout des bouteilles à fond plat pour bière, limonade, eaux minérales; mais on a fait un grand progrès dans les bouteilles piquées. M. Boucher fabrique beaucoup de bouteilles dites « Cognac ».

La verrerie blanche du Bouscat produit à la machine Boucher des bouteilles et des bocaux à conserves qui font une grande concurrence aux autres produits.

Les maîtres de verreries en verre blanc se portent en ce moment vers les machines; il se fait en Normandie, où l'on fabrique spécialement le petit flacon, quatre essais de machines différentes; un autre essai à lieu à Bordeaux.

Les différentes machines en usage en France, toutes construites d'après le procédé Asley, nécessitent le concours de deux ouvriers: le cueilleur et le mouleur: les tarifs sont beaucoup plus bas que ceux des autres verriers. Les cueilleurs servent deux machines, ils sont payés 0 fr. 50 par cent bouteilles et parviennent à gagner six francs par journée, leur travail est très fatigant. Les mouleurs, à raison de 0 fr. 70 par cent bouteilles, gagnent en moyenne 4 fr. 50 par journée.

Pour la Jeunesse.

(Communiqué). Le Conseil de la fondation « Pour la Jeunesse » (président M. Hoffmann, président de la Confédération suisse), s'est réuni le 17 mai 1914 à Olten. Il a adopté le rapport annuel et les comptes, établis au 31 mars 1914. Le produit de la vente des timbres, cartes et brochures est de 74% plus élevé que l'an passé, il atteint 269,000 francs. Les dépenses pour des buts de bienfaisance sont montées, cette année, à 194,000 francs, elles sont de 133% plus élevées qu'en 1912. La fortune de la fondation est de 15,000 francs. Une somme de 52,000 francs est reportée à l'exercice suivant en prévision des dépenses que nécessitera le continuation du travail.

L'an dernier, la fondation a travaillé en faveur de la lutte contre la tuberculose parmi la jeunesse. Le programme annuel fixé pour 1914 est le suivant: La protection et l'éducation des enfants menacés. (Enfants menacés par suite de la criminalité, de l'alcoolisme, de la brutalité ou de l'incapacité des éducateurs, etc.; garçons et jeunes filles échappant à la surveillance de leurs parents et qu'il faut placer dans des maisons d'éducation ou dans des refuges).

Le Conseil de la fondation exprime ses remerciements cordiaux à tous les collaborateurs et acheteurs.